



Surveillance médicale et travail en hauteur

CIG - Service de médecine préventive
Dr Emmanuelle Bourin

La chute de Mr F. 40 ans, électricien

- Fête des associations : 18 et 19 septembre;
- Chute d'une échelle de 5 mètres de haut le 16 septembre;
- Polytraumatisme avec traumatisme crânien;
- 12 mois de soins dont 5 mois d'arrêt;
- Séquelles fonctionnelles au niveau des membres supérieurs, du rachis et un syndrome dépressif réactionnel;
- Changement d'affectation 1 an après l'accident.



VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016



Bilan initial

Traumatisme crânien;

6 fractures des arcs
antérieurs des côtes 2,
3 , 4 , 5, 6, 7;

Double fracture radio-
cubitale droite
osteosynthésée;

Tassement des corps
vertébraux de T5 et T6.



VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016



Travail en hauteur et accident de travail

- ▶ Accidents et séquelles graves : contusions, plaies, fractures, traumatisme crânien, atteintes viscérales... décès
- ▶ 2° cause de mortalité au travail après les accidents de trajet
- ▶ 3° cause d'invalidité permanente et d'arrêts de travail



Travail en hauteur = évaluation des risques

- ▶ Pas de définition réglementaire
- ▶ Poste de travail nécessitant un travail en « élévation » et poste de travail présentant des risques spécifiques
- ▶ Risques liés :
 - ▶ aux lieux/installations permanentes ou temporaires avec les dispositifs destinés à travailler en hauteur,
 - ▶ et à la nature des tâches et des autres expositions professionnelles.

Surveillance médicale

- ▶ Pas de SMR...mais SMP,
- ▶ Pas de certificat d'aptitude médicale réglementaire au travail en hauteur,
- ▶ Obligation d'aptitude médicale pour conduite d'appareils de levage et PEMP,
- ▶ Evaluation avant l'embauche et périodiquement,
- ▶ Pas de spécificités particulières ...poste de sécurité

Adéquation entre le poste de travail et l'état de santé?

- ▶ Recherche de contre-indications éventuelles :
 - ▶ Vertige,
 - ▶ Pathologies ostéo-articulaires,
 - ▶ Pathologies cardio-vasculaires (HTA, angor, etc.),
 - ▶ Pathologies neurologiques,
 - ▶ Pathologies métaboliques,
 - ▶ Pathologies sensorielles : vue et audition,
 - ▶ Pathologies psychiatriques et conduites addictives,
 - ▶ Traitements médicamenteux (vigilance++).

Ce qui construit l'avis médical

- ▶ La teneur de l'entretien : description de l'activité, connaissances sécurité? AT?
- ▶ Les données de l'examen clinique,
- ▶ Les dépistages visuels et auditifs au cabinet,
- ▶ Des examens complémentaires pour dépister des contre-indications,
- ▶ Des avis spécialisés,
- ▶ Référence utile à l'arrêté du 31 août 2010 sur les critères pour les permis de conduire.

Exemple : critères d'aptitude visuelle

Plateforme de travail pour travaux de faible hauteur

- ▶ Acuité visuelle binoculaire corrigée de loin $>5/10$
- ▶ Champ visuel binoculaire horizontal $>120^\circ$, 50° vers la G et la D, 20° en hauteur
- ▶ +/- vision crépusculaire et sensibilité éblouissement selon ambiance lumineuse

Cf critères permis groupe léger

PEMP à élévation multidirectionnelle

- ▶ Acuité visuelle corrigée de loin $>8/10$ meilleur œil et $>1/10$ œil le moins bon
- ▶ Champ visuel binoculaire horizontal $>160^\circ$, 70° vers la G et la D, 30° en hauteur
- ▶ +/- vision crépusculaire et sensibilité éblouissement selon ambiance lumineuse

Cf critères permis groupe lourd



Surveillance médicale et travail en hauteur

- ▶ Connaissance des postes de travail : primordial
- ▶ Prévenir toute altération de la santé de l'agent et prévenir une éventuelle dangerosité pour l'entourage de l'agent,
- ▶ Pas de suivi médical réglementaire,
- ▶ Sur la fiche de visite médicale :
 - ▶ Pas de libellé spécifique d'avis d'aptitude au travail en hauteur quand inhérent au poste,
 - ▶ Spécification « travail en hauteur » pour les postes qui n'inclut pas cette caractéristique.